

PRINCIPAUTÉ DE MONACO  
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX  
CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES  
**CERTIFICAT NÉGATIF  
HORS FORMALITÉS**

*Le Conservateur des Hypothèques de Monaco, soussignée, certifie sur la réquisition de [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] Avocat-Défenseur :*

- 1° Qu'il n'existe sur les registres de son bureau, depuis dix ans, aucune inscription autre que celles radiées ;*
- 2° Et, qu'il ne subsiste sur les mêmes registres aucune transcription de saisie émargée de ses mentions prévues par le Code de Procédure Civile, celles radiées ou périmées étant exceptées.*

*Le tout jusqu'au..... 7 février 2020 inclusivement,*

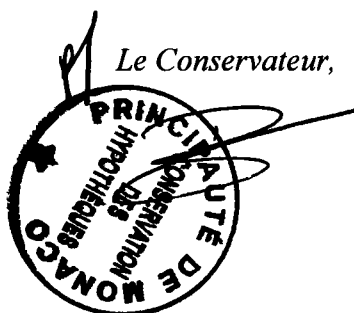
*Pouvant s'appliquer à..... Tous biens en Principauté de Monaco*

*Du chef de..... [REDACTED] [REDACTED], né le 20/09/1960 -sans compte-*

*Monaco, le 13 FEV. 2020*

*Reçu : Salaires 10 euros*

*199*



PRINCIPAUTÉ DE MONACO  
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX  
CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES  
**CERTIFICAT NÉGATIF DE TRANSCRIPTION  
HORS FORMALITÉS**

Le Conservateur des Hypothèques de Monaco, soussignée, certifie sur la  
réquisition de [REDACTED] Avocat-Défenseur,

qu'il n'existe sur les registres de son bureau :

- 1° Aucune transcription ACTIVE OU PASSIVE ;
- 2° Aucun DOCUMENT TRANSCRIT (autres que les transcriptions de saisie) ;
- 3° Aucune MENTION de jugement prononçant la résolution, nullité ou rescision.

Le tout publié depuis le ..... **Toutes dates**  
et jusqu'au ..... **7 février 2020 inclusivement,**

Pouvant s'appliquer à ..... Tous biens en Principauté de Monaco

Du chef de ..... [REDACTED], né le 20/09/1960 -sans compte-

Monaco, le **13 FEV. 2020**

Reçu : Salaires 10 euros

199

